



Appel à candidatures

Biennale Art contemporain et Logement social – édition 2025

CONTEXTE

La Mairie du 11^{ème} arrondissement, en partenariat avec 12 bailleurs sociaux - Paris Habitat, la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP), Élogie-Siemp, Immobilière 3F, 1001 Vies Habitat, Batigère, Hénéo, Habitat Social Français (HSF), Le SamuSocial de Paris, ICF La Sablière, Polylogis Logirep, Toit et Joie Poste Habitat - invite des artistes plasticiens ou collectifs d'artistes plasticiens à intervenir en résidence dans des immeubles du parc social du 11^{ème} arrondissement.

Chacun des artistes retenus sera chargé d'élaborer une œuvre artistique dans l'un des immeubles sélectionnés par les bailleurs, tout en impliquant ses habitantes et ses habitants à participer au processus de création. Le projet artistique sera ainsi destiné à évoluer tout au long de la résidence grâce au travail réalisé avec les résidentes et les résidents.

Les artistes retenus ancreront, par ailleurs, leur production artistique dans une démarche *in situ* en appuyant leur travail sur l'architecture de l'immeuble, la vie de ses locataires, leurs interactions, ainsi que sur l'inscription du bâti et de l'humain dans leur environnement urbain.

Le travail collaboratif qu'ils engageront avec les habitantes et les habitants devra également être documenté par tout médium adapté (vidéo, photo, texte, son...).

La capacité à impliquer les résidentes et les résidents dans le processus de création est un critère central dans la sélection des artistes retenus et le jury sera particulièrement sensible aux propositions des artistes ayant déjà eu une expérience de ce type.

DEROULEMENT

Les artistes seront sélectionnés par un jury composé des bailleurs sociaux et des élus de la Mairie du 11^{ème} arrondissement.

Les artistes retenus seront accueillis par un référent, désigné par le bailleur social, sur chacun des sites choisis. Au cours de la résidence, qui aura lieu au cours de l'été 2025 ils devront être présents de façon régulière sur le site qui leur a été attribué, et intégrer un processus participatif avec les locataires.

Les artistes ne seront pas logés sur place, ni pendant, ni à l'issue du projet.

Chaque artiste ou collectif retenu bénéficiera d'une bourse de résidence de 2500 euros TTC. Les frais de production seront également couverts à hauteur de 2500 euros TTC.

Un contrat de résidence tripartite spécifiant les engagements de la Mairie du 11^{ème} arrondissement, du bailleur concerné et de l'artiste/du collectif accueilli sera établi. Chaque artiste sera interviewé et photographié (avec l'œuvre réalisée) par l'équipe de la communication de la Mairie du 11^e, dans le cadre de la diffusion d'un livret récapitulatif et de d'éventuels articles et post sur les canaux de la Mairie.

LES CANDIDATURES DEVRONT INTEGRER LES ELEMENTS SUIVANTS :

- Note d'intention qui intègre une proposition d'œuvre pour ce projet (1 page maximum);
- Parcours artistique (1 page maximum) ;
- Dossier présentant les travaux et projets déjà réalisés (3 pages maximum) ;
- Attestation d'assujettissement ou d'affiliation à la Maison des artistes, Agessa ou similaire &/ou numéro SIRET ; tous les membres d'un collectif déposant un dossier de candidature devront justifier de ces mêmes documents.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié. Merci de ne pas envoyer de dossier de plus de 5 pages

Les candidatures sont à adresser :

- Par courrier à Louis PECASTAINGS et Mehdi BOUZEMARENE, Mairie du 11^{ème} arrondissement, 12 place Léon Blum, 75011 PARIS ;
- **ET** par mail à louis.pecastaings@paris.fr et mehdi.bouzemarene@paris.fr

Date limite d'envoi des candidatures (le cachet de la poste faisant foi) : **lundi 31 mars 2025.**

Les dossiers de candidature ne seront pas retournés aux candidats mais pourront être récupérés directement par ces derniers en mairie dans un délai de deux mois. Ce délai de deux mois expirés, les dossiers de candidature seront recyclés ou détruits.

CALENDRIER

Le Jury se réunira au cours du mois de mai 2025.

Les résultats seront notifiés au plus tard le 23 juin 2025.

Les résidences auront lieu de la mi-juillet à fin du mois de septembre 2025.

À la fin de cette période des résidences, une exposition sera organisée à la Mairie du 11^{ème} arrondissement afin de restituer et présenter les travaux des différents artistes sélectionnés.